

# Rapport annuel 2017 égalité femmes hommes

## ■ Session du 18 octobre 2017

## ■ Avis présenté par Monsieur Bernard HERVAULT au nom de la Commission « Santé – Social »

*Entendue l'intervention de M. Yvic KERGROACH (CGT),*

*Entendue l'intervention de M. Eric GROSS, Directeur général adjoint « Culture – sport – associations » du Conseil régional*

**83 votants. Adopté par : 78 pour, 5 abstentions, 0 contre.**

Deux particularités propres à la Région sont soulignées dans le rapport égalité femmes-hommes :

1. un plus grand écart de salaires en défaveur des femmes que la moyenne nationale
2. la Région des Pays de la Loire occupe la première place nationale pour le nombre de temps partiels féminins (une femme sur trois travaille à temps partiel dans la Région).

Des progrès sont constatés en matière de féminisation des emplois qualifiés, mais les inégalités persistent.

**Le CESER souligne la volonté de la rapporteure de mesurer la part des temps partiels choisis et subis au sein de la Région.**

La situation au sein des services du Conseil régional, présentée sous forme de tableaux statistiques sexués fait ressortir des enjeux liés à la mixité des métiers, à l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement ainsi qu'à des disparités de rémunération.

Le protocole d'accord régional signé avec l'ensemble des organisations syndicales, le 26 septembre 2014, a promu la mixité au sein des services régionaux. Parmi les actions non engagées, notons les mesures suivantes :

1. la formation des managers et de l'ensemble des agent-e-s à l'égalité professionnelle (préconisation du CESER dans son rapport).
2. l'élaboration d'une charte des temps et la poursuite des réflexions sur la charge et le rythme de travail (élément fortement identifié par le CESER comme source d'inégalité entre les sexes). Elle fait néanmoins l'objet d'une « réflexion avec l'encadrement par une insertion dans le cadre du projet managérial ».

Pour 2018, trois axes de travail sont jugés prioritaires :

1. un meilleur accompagnement des agent-e-s des lycées en termes de formation et d'accroissement des compétences ;
2. un projet managérial de la collectivité vecteur d'égalité et de meilleure articulation des temps de vie, notamment pour les agent-e-s encadrant-e-s ;
3. le développement du télétravail de manière pérenne.

**Le CESER sera attentif aux retombées de ces dispositions.**

Dans le domaine des politiques publiques, la Région dresse un bilan qui aborde :

1. l'engagement d'initiatives contre les violences faites aux femmes.
2. le soutien à des initiatives de terrain d'acteurs ligériens en faveur de l'égalité.
3. l'ouverture d'opportunités pour les femmes dans le champ économique.
4. le renforcement de l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelles, l'apprentissage, les actions éducatives, le monde universitaire et la recherche.
5. l'égalité entre les femmes et les hommes dans la commande publique régionale.

6. la volonté de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu transversal pour toutes les politiques régionales.

**Le CESER apprécie la qualité de ce rapport et veillera à la traduction des engagements dans le budget prévisionnel.**